Le mariage de la princesse Juliana

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'intérieur de l'église offre un très beau spectacle. Pendant l'entrée du couple royal, l'orgue joue la « Marche nuptiale » de Lohengrin, puis un chœur composé de membres de l'Ecole nationale royale de chant exécute des hymnes.

Les garçons et demoiselles d'honneur, celles-ci en blanc, ouvrent la marche du cortège. Parmi les uniformes allemands et hollandais des garçons d'honneur, on remarque un uniforme d'officier français, celui du commandant de Soule, des chasseurs à cheval.

Puis viennent la princesse et le prince.

La princesse Juliana est vêtue d'une robe de satin ivoire, d'un manteau de Cour dont la traîne est longue de cinq mètres et d'un voile en tulle brodé de roses d'argent.

La couronne nuptiale en fleurs d'oranger est garnie de cinq roses en diamants.

Son altesse royale tient en mains un bouquet de fleurs d'oranger et de cyclamens.

Le prince Bernhard est en grand uniforme de capitaine des hussards, la poitrine barrée du grand cordon du Lion néerlandais.

Derrière le jeune couple, d'une grâce et d'un charme exquis, se tiennent la reine Wilhelmine, au bras du prince Aschwin de Lippe-Biesterfeld, père du prince Bernhard et la princesse Armgard, mère du jeune marié.

Les jeunes époux prennent place au centre du temple, face à la chaire, dans deux fauteuils de tapisserie aux armes d'Orange et de Lippe. Immédiatement derrière eux se trouve la reine entre le prince Aschwin et la princesse Armgard. Puis, ce sont tous les membres des deux familles, ducs et duchesses de Mecklembourg, princes et princesses allemands, duc de Kent, duchesse Alice d'Athlone.

Les chœurs entonnent des psaumes que la princesse chante avec ferveur. Son émotion est grande et cette émotion lui donne un charme de plus.

L'ancienne cathédrale catholique devenue temple calviniste offre un magnifique spectacle. Les admirables ogives des fenêtres et du chœur s'élancent vers un plafond en bois peint qui a respecté leurs formes. D'énormes colonnes à chapiteaux soutiennent les arcs de la voûte.

Le culte protestant délaissant le chœur s'est installé dans la nef en travers de l'église.

Les fidèles sont groupés au pied de la chaire et l'entourent complètement. Il n'y a aucune décoration murale ou autre ; seules au pied de la chaire quelques plantes vertes et des lys mettent une note fraîche et gaie dans cette austérité.

Au centre, derrière les membres de la famille et immédiatement à droite et à gauche, on remarque les uniformes couverts de dorures des hauts dignataires de la Cour, des maréchaux, des maîtres de cérémonies, des chamoellans.

Sur les côtés se tiennent les membres du gouvernement, les princes et les princesses venus des Indes néerlandaises, dont les merveilleux costumes attirent les regards, le corps diplomatique au grand complet en uniforme, les membres de la Cour permanente de justice internationale en robe et jabot de dentelle, les gouverneurs des onze provinces, quelques bourgmestres privilégiés, le président et les membres des deux Chambres, les représentants des corps constitués de l'Etat, les officiers supérieurs de l'armée et de la marine, les chevaliers de Malte en robe et blanc et quatre évêques catholiques hollandais.

La cérémonie du mariage

La cérémonie déroule son rite émouvant dans sa simplicité.

Le professeur pasteur Obbink, chapelain de la Cour, prend la parole.

« On a pu voir, dit-il, combien l'amour de la maison d'Orange est profondément enraciné dans l'âme de notre peuple et combien indissolubles sont les liens qui unissent la maison royale et le peuple. »

Puis il commence le thème du psaume XXXII : « Mon regard sera sur vous. » Parmi les millions de regards humains, seul, le regard de Dieu compte.

Un autre officiant, le pasteur Welter, ancien chapelain de la Cour, vieillard de 87 ans, à la grande barbe blanche, procède ensuite à la célébration proprement dite du mariage.

Il impose les mains aux jeunes époux qui se tiennent par la main droite et qui sont venus s'agenouiller devant lui. Il pose la question rituelle et l'écho retentit du « Oui » que prononce le prince. La princesse Juliana, plus blanche dans sa robe blanche, semble sur le point de défaillir.

Le pasteur échange les anneaux que les jeunes époux porteront à la main droite.

La voix magnifique des chœurs monte sous les voûtes ; les grandes orgues emplissent le temple de leur musicale allégresse.

Le peuple acclame les jeunes époux

A l'issue du service, qui a duré environ une heure, les nouveaux mariés, précédés par les demoiselles et les garçons d'honneur, gagnent la Chambre consistoriale, où la reine Wilhelmine, les larmes aux yeux, félicite et embrasse sa fille et son gendre, qui reçoivent ensuite les vœux de la princesse Armgard, du prince Aschwin, des membres des deux familles, ainsi que des princes et des princesses étrangers.

Dehors, une foule immense attend la formation du cortège et admire le grand carrosse doré traîné par huit chevaux blancs aux rênes d'or, les berlines à quatre chevaux, les calèches avec postillons poudrés.

Les jeunes époux sont rendus à leur bon peuple qui les acclame dans un enthousiasme indicible.

Défilant de nouveau à travers la ville en fête, le cortège nuptial retourne au palais royal, où a lieu un grand dîner. Pendant ce temps, une foule énorme et enthousiaste se presse dans les rues, tandis que les cloches sonnent et que, un peu partout, les musiques se font entendre.

— Une cérémonie religieuse à la mémoire de Mermoz et de ses compagnons, a eu lieu à Casablanca, en présence de nombreuses délégations et d'une foule immense.

LETTRE DE BRUXELLES

BELGIQUE-HOLLANDE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 7 JANVIER 1937.

La Belgique s'associe de tout cœur à la joie du peuple hollandais et fait bien sincèrement les meilleurs vœux pour que le bonheur couronne le mariage de la princesse Juliana. La Belgique et la Hollande ont le plus grand intérêt à vivre en bons voisins. Le roi Léopold l'a bien compris qui se plaît à envoyer ses enfants en vacances, dans une petite ville hollandaise, non pas avec une solennité protocolaire qui n'est pas dans le goût hollandais, mais avec une simplicité bourgeoise qui plaît à la nature de nos voisins.

Ceux-ci ont, depuis longtemps, admis la révolution de 1830. Peut-être ne l'ont-ils pas tout à fait oubliée. Mais leur sens politique leur a montré qu'il était inutile, à tout jamais, de remettre ce fait en discussion. Même, ils ne font guère d'accueil aux avances de certains nationalistes flamands. Leur expérience politique séculaire leur dit qu'ils auraient plus à perdre qu'à gagner à la réunion de la Flandre à leur pays, tant est grande la différence de mœurs, de langage même et surtout de religion qui sépare Hollandais et Flamands.

En Belgique, on a passé l'éponge sur les incidents qui marquèrent, à l'armistice, les relations avec la Hollande. On veut oublier le silence de ce pays vis-à-vis des exactions des sous-marins allemands le long des côtes néerlandaises pendant la guerre et vis-à-vis des troupes allemandes, battant en retraite sans difficulté à travers le Luxembourg hollandais avec les dépouilles opimes de la Belgique. On oublie aussi le mutisme de la Hollande au sujet de nos revendications relatives à Terneuzen, Anvers, Maestricht, aux bouches de l'Escaut. On oublie ce que dut accepter le roi Albert quand il partit par Anvers, pour la Cour de Suède, avant le mariage du roi actuel, affront qu'il ne voulut pas subir une seconde fois, en revenant par Zeebrugge. On oublie même le procès que la Hollande fait en ce moment à la Belgique, devant la Cour internationale de La Haye pour obliger le gouvernement de Bruxelles à abandonner le canal Albert et à le combler.

Tous ces incidents font place, à ce moment, à la sympathie la plus sincère qui est née et s'est développée, en dehors des sphères politiques et diplomatiques. On aime le loyalisme des Hollandais et leur attachement fervent à la dynastie. On admire leur sens profond de l'intérêt national, leur amour de l'indépendance, leur fierté patriotique. Ce sont là des qualités qui sont nôtres aussi et qui nous rapprochent. De plus, le danger allemand qui nous menace et qui les avait épargnés jusqu'ici, s'est précisé pour eux comme pour nous. Les incidents que Berlin a suscités à propos du prince de Lippe n'ont pas passé inaperçus.

Le bon sens hollandais n'ignore rien de nos sentiments. C'est pourquoi, la Hollande sait que la Belgique est sincère aujourd'hui dans la sympathie qu'elle lui exprime, en peuple fier et indépendant sans doute, mais aussi en peuple ami.

S...

Le Congrès américain a publié la liste des plus hauts salaires encaissés en 1936

Washington, 7 janvier. — Le Congrès a publié la liste de Américains qui, en 1935, ont gagné des salaires supérieurs à 15.000 dollars. Cette publication révèle que c'est M. Hearst qui a reçu les plus forts émoluments, soit un demi million de dollars ; l'actrice Mae West vient ensuite avec un gain de 400.833 dollars et précède le président des aciéries des firmes automobiles, etc.

LA GUERRE CIVILE AURAIT RECOMMENCÉ DANS LE SIAN FOU

Londres, 7 janvier. — On apprend de Nankin que les troupes gouvernementales ont reçu l'ordre de se porter immédiatement dans le Sian Fou, d'où elles s'étaient retirées après la mise en liberté du maréchal Tchang Kaï Chek.

Les troupes du maréchal rebelle Tchang Sueh Liang, qui se trouvent à environ 80 kilomètres à l'est de Sian Fou, auraient ouvert les hostilités.

— On annonce la mort à Paris à l'âge de 60 ans du poète Gabriel Nigond, auteur des « Contes de la Limousine » couronnés par l'Académie française et de nombreux ouvrages représentés à la Comédie française, à l'Odéon et au Théâtre Antoine.

Le DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU DIMANCHE 10 JANVIER 1937

PAGE I. — *Le mariage de la princesse Juliana de Hollande.*

PAGE II. — *Dans l'ombre*, roman (HERBERT FLOWERDEW).

PAGE III. — *L'invité* (MAURICE RENARD). — *La rose qui était « couleur d'amour »* (HENRY DE FORGE).

PAGE IV. — *Tintin* (HENRI-JACQUES PROUMEN). — *Les Pasquilles du Brouiteux* (JULES WATTEEUW). — *Le coin de la cuisinière.*

PAGE V. — *La mode.* — *L'hygiène du foyer* (M. COMOLET-SUE). — *Causerie avicole.*

PAGE VI. — *Le plus beau rôle*, roman (EDOUARD DE KEYSER).

PAGE VII. — *Les Sports.*

PAGES VIII et IX. — *Messire le crapaud* (JEAN ROSNIL).

PAGE X. — *La Page illustrée.* — *Les lauréats des concours de pigeons à Tourcoing.* — *Les événements d'Espagne.*

LE NUMÉRO : DIX PAGES
VINGT-CINQ CENTIMES

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'avance nationaliste à l'ouest de Madrid

Avila, 7 janvier. — La soudaine offensive déclenchée par les nationalistes en direction d'El Pardo, a abouti mercredi à 11 heures, à la prise du village d'El Plantio, situé entre Aravaca et Las Rozas.

Quatre puissantes colonnes ont participé à cette action avec le soutien continue de l'artillerie. Ces colonnes sont celles du colonel Escamez, du colonel Buruaga, du colonel Asensio et du colonel Barron, toutes quatre formées en grande partie de légionnaires et de régulares. La résistance opposée par les gouvernementaux dans ce secteur a été de beaucoup plus vive que dans celui de l'Escurial. Ils avaient en effet l'ordre de se faire tuer sur place, ce qui souligne bien l'importance de la manœuvre particulièrement violente que les nationalistes ont déclenchée.

Les troupes gouvernementales ont abandonné des positions pourtant très fortement retranchées et pourvues d'un système de défense comprenant notamment des fils de fer barbelés.

Leurs pertes ont été très importantes en raison de l'action meurtrière de l'artillerie et de l'aviation nationalistes.

Le front passe maintenant à Las Rosas, au kilomètre 3 de la route de la Corogne et à El Plantio, près de la gare de Pozuelo à l'Est.

L'avance réalisée au cours de la journée a été de 10 kms en direction sud-nord et de 6 kms en direction est-ouest.

Un fait est plus important encore que l'avance effectuée, c'est la manœuvre opérée au nord vers la vallée du Manzanares, dans la région d'El Pardo.

C'est le premier effort en vue de l'exécution du plan général conçu par le général Franco lui-même qui l'arrêta lors de ses récentes et fréquentes conférences avec le général Mola à Avila.

Il fut dirigé par le général Orgaz avec des moyens considérables en hommes et en matériel. C'est aussi la manœuvre stratégique de la plus grande envergure qui ait été effectuée au cours de cette campagne.

Les réceptions du Nouvel An à l'Evêché

La réception des maîtres et maîtresses de l'enseignement chrétien a eu lieu jeudi à l'Evêché de Lille.

S. E. le cardinal Liénart était entouré de S. E. Mgr Jansoone, de NN. SS. Descamps et Lotthé et de M. le chanoine Bernot. Son Eminence remercia tous ceux et toutes celles qui, à des titres divers, se dévouent pour les écoles libres et les maintiennent coûte que coûte, grâce à un effort permanent de compréhension charitable, chrétienne et patriotique.

« Votre tâche reste la même, ajouta le cardinal, quelles que soient les difficultés que nous traversons. Aux yeux de tous, la nécessité de l'enseignement catholique apparaît d'une manière de plus en plus évidente, au milieu du désarroi général et devant toutes les erreurs qu'on a semées dans les âmes d'enfants pour récolter maintenant l'envie et la haine.

« Vous avez conscience de travailler au bien de la famille, au bien du pays, au bien de l'Eglise et des âmes.

« Je sais que nos ennemis ne désarment pas et qu'ils ne s'intéressent à l'enseignement catholique que dans la mesure où ils ne peuvent pas faire autrement. Nous les gênons, car l'œuvre qu'ils poursuivent est différente de celle que le Seigneur nous demande. Ne nous en inquiétons pas et continuons. »

Pour la défense du trafic du port de Dunkerque

On sait que notre port de la mer du Nord était fortement handicapé par la concurrence que lui faisaient les ports d'Anvers, d'Amsterdam et de Rotterdam.

Se rendant aux raisons légitimes des élus et des délégués patronaux et ouvriers dunkerquois, le gouvernement français a songé à frapper d'une surtaxe d'origine de 50 francs à la tonne tous les produits actuellement exemptés et qui arrivent en France par un port étranger.

A l'annonce de cette décision, l'émotion fut grande dans les ports belges et hollandais et une action défensive fut mise sur pied tant par les armateurs que par les organisations ouvrières. Celles-ci ayant à leur tête M. Sieniens, hollandais d'origine et secrétaire de la Fédération nationale ouvrière belge des transports, ont envoyé hier après-midi une délégation pour négocier avec les dirigeants syndicalistes dunkerquois au sujet du trafic maritime.

Une première prise de contact a eu lieu à l'Hôtel de Ville et les conversations reprendront aujourd'hui.

Il est à espérer que les syndicalistes dunkerquois resteront fermement sur leurs positions pour l'avenir de notre grand port du Nord.

L'affaire du camion de Saulieu

Une contre-autopsie du cadavre du camionneur serait ordonnée, afin d'établir si Siegel n'avait pas été assassiné sur son siège avant l'explosion

Paris, 7 janvier. — L'enquête sur l'explosion du camion de Saulieu se poursuit, tant à Paris qu'à Dijon, et l'arrestation de Marini, « le capitaine des Corses », n'en a pas ralenti l'activité.

Il semble qu'on s'intéresse plus particulièrement à la Sûreté nationale au cas d'un certain individu ami du « capitaine des Corses » et qui fit parler de lui plusieurs fois déjà. Corse, lui aussi, cet individu possède une automobile non moins luxueuse que celle de Marini.

On ignore encore si le camionneur Siegel a été assassiné sur son siège avant l'explosion — cette hypothèse est sérieusement envisagée — ou s'il a trouvé la mort au cours de « l'accident ».

Il est probable qu'une contre-autopsie très complète du cadavre du camionneur va être ordonnée.

A Paris, le commissaire Bélin a entendu longuement Mme Siegel.

L'attention du commissaire divisionnaire, chef du 1er bureau du contrôle criminel de la Sûreté nationale, avait été attirée sur le fait qu'une certaine quantité d'argenterie appartenant à Marini était demeurée en dépôt dans la cave du débit de vins dont le camionneur était propriétaire.

Mme Siegel a expliqué que Marini avait manifesté l'intention de faire transporter cette argenterie chez un ami habitant la banlieue parisienne aussitôt qu'aurait été effectué le voyage de Marseille.

L'AGRESSION CONTRE LE CONVOYEUR DES P.T.T. D'ANTIBES

Les trois automobilistes arrêtés fournissent de sérieux alibis et sont relâchés

Nice, 7 janvier. — Sur des indications relatives à l'agression dont a été victime un convoyeur des P.T.T. à Antibes, la police recherche actuellement, à Nice, et dans les environs, un certain Marcel Fachet. Ces informations ont été transmises à toutes les gendarmeries.

Or, l'un des derniers jours de l'attentat, trois hommes, dont l'un se nommait Fachet, faisaient réparer en toute hâte, deux heures avant l'agression, leur automobile immatriculée 3681-H-4 et partaient précipitamment, laissant impayée leur note d'hôtel. L'hôtelier avertit la gendarmerie. Celle-ci, devant la similitude de noms entre Fachet, recherché à Nice, et le nom donné par l'un des trois voyageurs parti précipitamment de Beausoleil, alerta les enquêteurs, d'autant plus que le n° de la voiture avait été, paraît-il, relevé par un témoin sur le lieu même de l'agression, et qu'elle avait été signalée, ensuite, à Nice, à Beausoleil et enfin à Lus-la-Croix-Haute.

C'est ainsi que dans la soirée furent arrêtés à Lus-la-Croix-Haute, dans la Drôme, les trois hommes qui avaient précipitamment quitté Beausoleil.

Tard dans la soirée, on apprit que les enquêteurs avaient ordonné la mise en liberté des trois automobilistes qui avaient fourni des alibis sérieux.

M. André François-Poncet ajourne son voyage à Paris

Berlin, 7 janvier. — Contrairement aux nouvelles qui ont été répandues, M. André François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin, n'a pas quitté la capitale du Reich. Son voyage à Paris est provisoirement ajourné.

L'ambassadeur assistera, le 11 janvier, à la réception du nouvel an du corps diplomatique, par le chancelier Hitler.

— Le banquet de la Société des amis d'Aristide Briand a eu lieu jeudi, sous la présidence de M. François de Tessan, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, qui, en une courte allocution, a célébré l'esprit du « Pèlerin de la paix ».

— L'ingénieur Radou Irimescu a été nommé ministre de l'Air et de la Marine de Roumanie, en remplacement de M. Nicolas Caranfil qui a démissionné, à la suite d'un conflit d'attributions avec le ministre de la Défense nationale.

— M. Monnet, ministre de l'Agriculture est arrivé à Saint-Raphaël, où il séjournera plusieurs jours.

— Un cachalot de huit mètres de longueur est venu s'échouer sur la grève de la Sole, à St-Guénolé, près de Douarnenez.

Deux autos entrent en collision rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix...

...ET L'UNE D'ELLES DÉFONCE LA FAÇADE D'UN MAGASIN

LA POSITION DES CAMIONS APRÈS L'ACCIDENT. (Ph. du J. de Rx.)

Jeudi, vers 9 h. 15, un accident s'est produit à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et Victor-Hugo, à Roubaix.

A cette heure-là, une camionnette, pilotée par M. Julien Verlinde, domicilié, 4, rue du Plouys, à Wattrelos, au service de la maison André Lepeutre, 41, rue Saint-Antoine, à Roubaix, roulait rue Victor-Hugo, se dirigeant vers la rue de Lannoy. Au même instant, un immense camion automobile, transportant des bidons de lait, remontait la rue Pierre-de-Roubaix, vers « La Fraternité ». Ce camion était piloté par M. Jules Wellecomme, laitier, rue de Tournai, à Baisieux.

Les deux véhicules entrèrent en collision à l'angle des rues Victor-Hugo et Pierre-de-Roubaix. Le choc fut très rude. La camionnette fut littéralement jetée de l'autre côté de la rue, et le camion, faisant une folle embardée, alla se jeter sur la façade d'un magasin tenu par M. Alphonse Cornil, marchand de légumes, 412, rue Pierre-de-Roubaix. La façade fut sérieusement détériorée. On a aussi à déplorer la perte de trois cents litres de lait qui furent renversés sur la chaussée sous la violence du choc. Mais, fort heureusement, personne ne fut blessé. Par contre les dégâts matériels sont importants.

Me Gaillard, huissier, a constaté les dégâts.

LA FIN DE LA GRÈVE DES MÉTALLURGISTES LILLOIS

Les ouvriers acceptent à une grosse majorité la sentence arbitrale

Les ouvriers grévistes de la métallurgie avaient été convoqués, pour jeudi matin, à une assemblée générale à la Bourse du Travail afin de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de la sentence arbitrale prise mercredi soir à la Préfecture, ainsi que nous l'avons relaté hier, par MM. Arbel et Bourneton, arbitres désignés par les deux parties.

Cette réunion était présidée par M. Domise, délégué principal de Fives-Lille, entouré de tous les membres du comité de grève.

M. Gauthier, secrétaire général du Syndicat des métaux de Lille, prit le premier la parole et, après avoir rappelé tout le conflit, se montra partisan de l'acceptation de la sentence.

On entendit ensuite M. Meyer, délégué d'atelier, exposer son point de vue, et M. Croizat, secrétaire général de la Fédération des métaux (C.G.T.) expliquer le mécanisme de la sentence arbitrale. Il annonça que sur les vingt-trois cas de suspension provisoire retenus par les arbitres, treize cas l'ont été à la demande de patrons et dix à la demande de la délégation ouvrière.

Les plaintes déposées par les patrons entre les mains du procureur de la République ont été suivies de seize plaintes déposées par les organisations ouvrières et dont dix ont été retenues après enquête.

M. Croizat souhaita ensuite que les arbitres qui auront à se prononcer sur ces vingt-trois cas, donnent un non-lieu général à cette question des sanctions.

M. Bourneton prit ensuite la parole et expliqua en détail le caractère des sentences arbitrales.

On procéda ensuite au vote : en faveur de la reprise, presque toutes les mains se levèrent car à la contre-épreuve on n'en compte que dix-sept seulement.

Dans le bassin de la Sambre

Jeudi matin, le travail a repris dans plusieurs usines du bassin de la Sambre.

Dans tous les établissements, on vérifia l'état des lieux, le fonctionnement des machines, l'état d'entretien du matériel et de l'outillage, et cela ne donna lieu à aucune difficulté particulière, les piquets de surveillance d'entretien et de sécurité avant, durant l'occupation, mis un point d'honneur à ce que tout soit soigneusement entretenu et que le moindre acte de malveillance ou de négligence ne soit commis.

A peu près partout, les constats ont été terminés mercredi ; les usines, ateliers et bureaux étaient donc complètement libérés jeudi matin et l'on pouvait reprendre le travail.

Les autres grèves

A TOURCOING

Aux établissements Desurmont et Cie

Jeudi matin une grève a éclaté aux établissements Desurmont et Compagnie, filature de cotons, rue du Cymbale, à Tourcoing, les ouvriers demandant le renvoi d'une contremaîne.

Neuf cents ouvriers sont en grève, mais on ne signale aucune occupation.

Au cours de l'après-midi d'hier, une réunion s'est tenue à la Bourse du travail de la rue Houchard. Confiance a été faite aux délégués.

Les pourparlers se poursuivront aujourd'hui, au Consortium.

Une aggravation de la grève de l'huilerie des « Trois Docteurs » à Carvin

Cinquante-six ouvriers ou employés étant mis dans l'impossibilité de travailler par suite d'un barrage de grévistes la direction licencie tout le personnel gréviste

Une grève partielle provoquée par le renvoi d'une ouvrière avait éclaté, mardi matin, à l'huilerie des « Trois Docteurs » à Carvin.

Jeudi matin, alors que les cinquante-six ouvriers et employés sur les soixante-quinze dont se compose le personnel se présentaient pour prendre le travail qu'ils n'avaient jamais cessé, ils se heurtèrent à un barrage formé par les grévistes et des ouvriers mineurs. Les ouvriers se rendirent au commissariat de police où, par lettre, ils demandèrent aide afin de rentrer à l'usine.

L'après-midi, M. Boulanger, président de l'exploitation de l'usine, a fait afficher sur les murs de l'établissement un avis par lequel il constate la grève comme une rupture du contrat de travail et licencie les ouvriers qui l'ont suivie.

Une grève des courtiers en vins de la région de Montpellier

Les courtiers en vins de Montpellier et de toute la région méridionale viennent de se mettre en grève. Ils réclament un supplément de commission de 25 centimes par hectolitre, soit 25 % en plus.

Les commerçants en vins déclarent, étant donnée la faible marge qui leur est laissée, ne pouvoir donner suite à la demande des courtiers.

Les transactions sont sérieusement suspendues par suite de cette grève.

Un Polonais qui tua un compatriote au cours d'une rixe à Hautmont est condamné à 6 mois de prison par la Cour d'assises du Nord

Wojciek Surowka, 35 ans, frappeur à Hautmont, vivait en mésintelligence, pour une question d'intérêt, avec un de ses voisins et compatriotes, Stanislas Pyrkosz.

Le 10 août 1936, pris de boisson, tous deux s'invectivèrent à la sortie d'un débit et en vinrent rapidement aux mains.

Serré à la gorge, Surowka sortit de sa poche un canif et en frappa furieusement son adversaire qui lâcha prise.

Rentré chez lui, Pyrkosz eut une hémorragie considérable et mourut dans la nuit ; l'autopsie révéla qu'un coup de canif avait tranché l'artère humérale : ce seul coup avait provoqué la mort.

Surowka qui s'était rendu au commissariat de police d'Hautmont pour porter plainte contre son adversaire, ignorait les conséquences de son geste. Il fut immédiatement incarcéré.

A l'audience, Surowka exprime des regrets : il prétend qu'il a été provoqué par la victime qui a commencé par le jeter à terre et qu'il n'a fait que se défendre.

Après un réquisitoire modéré de M. l'avocat général Bouscquet et une plaidoirie de Me Locoge qui demande l'acquittement, la Cour pose la question subsidiaire de provocation à laquelle les jurés répondent affirmativement.

Surowka est condamné à 6 mois de prison.

— L'amiral Glaves, qui commanda, pendant la guerre, la base navale américaine de St-Nazaire, vient de mourir à New-York.

UNE NOUVELLE ET DOUBLE AMNISTIE FISCALE

Pour l'or et les avoirs à l'étranger

L'article 55 de la loi de finances du 31 décembre 1936 établit une nouvelle amnistie fiscale en faveur des souscripteurs aux obligations du Trésor en cours d'émission qui souscriront en or ou même en devises étrangères.

Voici le texte de cet article :

« Les personnes qui rapatrieront de l'étranger l'or leur appartenant à l'effet de souscrire aux obligations du Trésor 3.50 % émises en application du décret du 16 décembre 1936 bénéficieront à concurrence de l'avoir affecté à ces souscriptions et en ce qui concerne les rappels et peines prévus par les différents codes fiscaux, d'une amnistie générale à condition que les dates de souscription soient antérieures à l'ouverture de toute procédure administrative ou judiciaire.

» Bénéficieront d'une semblable amnistie les personnes qui utiliseront leurs avoirs à l'étranger, quelle qu'en soit la nature, à la souscription des mêmes obligations en devises étrangères non assujetties à un contrôle des changes dans des conditions qui seront fixées par arrêté du ministre des finances. »

Pour les omissions ou insuffisances de déclarations

D'autre part une autre amnistie restreinte aux pénalités et ne s'appliquant pas aux rappels de droit, est également établie par les articles 63 et 64 de la loi du 31 décembre sur la réforme fiscale.

« Ne donneront lieu ni à pénalités fiscales ni poursuites correctionnelles, dit l'article 63, les omissions ou insuffisances de déclaration en matière d'impôts cédulaires, d'impôt général sur le revenu, de taxe sur le chiffre d'affaires et de taxes uniques qui, préalablement à l'ouverture de toute procédure administrative ou judiciaire, auront été spontanément réparées avant le 1er février 1937. »

L'article 64 ajoute : « Aucune amende fiscale ne sera exigée des redevables de l'impôt du chiffre d'affaires et des taxes de remplacement de cet impôt qui, ayant entièrement au 1er janvier 1937 omis de souscrire des déclarations ou souscrit des déclarations insuffisantes, auront réparé leur omission ou rectifié leurs déclarations antérieures dans les trois mois de la promulgation de la présente loi et régularisé leur situation par le paiement intégral des droits dus, par douzièmes, au plus tard dans l'année de la dite promulgation. »

Les rouissages-teillages du Nord seront fermés à partir de lundi pour protester contre l'application de la loi de quarante heures

Le Syndicat des rouisseurs-teilleurs de lin du Nord s'est réuni en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Vandermeersch, assisté des membres du bureau.

Le secrétaire général, M. Ducrocq, fit un exposé de la situation qui serait faite au rouissage-teillage au cas où la loi des 40 heures lui serait appliquée. Ajoutée à toutes celles qui ont été prises récemment, cette mesure nouvelle va entraîner une augmentation des prix de 55 % par rapport à ceux pratiqués en mai dernier. De ce fait, les rouisseurs-teilleurs ne pourraient plus lutter contre la concurrence étrangère et leur industrie est vouée à la disparition.

Aussi pour protester contre cet état de choses, l'assemblée décide-t-elle d'adresser la motion suivante à M. Jean Lebas, ministre du Travail, au secrétariat général de la présidence du Conseil, aux ministres de l'Economie nationale et de l'Agriculture et à tous les parlementaires du Nord :

Les adhérents du Syndicat des Rouisseurs-Teilleurs du Nord, réunis le 6 janvier 1937 à Lille, en assemblée générale extraordinaire, motivée par l'application éventuelle de la semaine de 40 heures :

Considérant que cette mesure causerait inévitablement leur disparition à brève échéance, toute concurrence avec les lins étrangers devenant illusoire, décident à l'unanimité la fermeture de leurs installations à partir du 11 janvier courant ;

Espèrent néanmoins en la décision de Monsieur le Ministre du Travail, pour une décision favorable et urgente à la demande légitime de dérogation formulée par l'organe central du Rouissage-Teillage français, dont le caractère essentiellement artisanal qu'industriel.

Une commission officielle des loyers va être constituée par le Gouvernement

M. Ch. Ramarony, président de l'Union de la propriété bâtie de France, annonce, dans « La France immobilière », que le gouvernement est sur le point de constituer une commission officielle des loyers.

« Le gouvernement, dit-il, veut appliquer aux rapports entre propriétaires et locataires, le système des accords avec les intéressés dont il a usé avec tant d'habileté en ce qui concerne les rapports des patrons et des ouvriers et employés. »

La commission officielle dont il envisage la constitution serait chargée d'élaborer une refonte de la législation sur les loyers d'habitation. Cette commission comprendrait trois représentants des propriétaires, trois représentants des locataires, les présidents des commissions de législation du Sénat et de la Chambre, un sénateur, un député et peut-être des représentants des organisations du bâtiment.

M. Ramanory assure qu'il acceptera de faire partie de cette commission, dans un esprit de franche collaboration, mais avec le souci de sauvegarder cet élément essentiel de la richesse nationale qu'est le patrimoine immobilier et de hâter le retour à un droit commun qui précisera les droits de chacun, lesquels, consacrés par des décisions de justice, ne devront plus rester lettre morte comme il arrive trop souvent actuellement.

L'abaissement des droits de mutation des immeubles et fonds de commerce est prorogé jusqu'au 31 décembre 1937

On sait que le décret du 28 août 1935 a institué une réduction temporaire des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles et de fonds de commerce. Le droit de vente d'immeubles et celui de licitation immobilière, les retours d'échange ou de partage d'immeubles, les cessions de bail et, généralement, tous actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux ont été réduits de 13.50 à 8 p. 100 ; le droit de mutation de fonds de commerce pour les éléments autres que les marchandises neuves a été réduit de 8.50 à 6 p. 100 ; le droit en cas d'achat pour revendre a été réduit de 16.50 à 12 p. 100. En outre, sont suspendus les dispositions de l'article 453 du Code de l'enregistrement, assujettissant à une surtaxe les ventes d'immeubles dont le prix excède 300.000 francs.

Aux termes du décret du 29 août 1935, cette réduction devait cesser de produire effet le 31 décembre 1935.

La loi du 25 mars 1936 a prorogé une première fois les dispositions du décret du 28 août 1935 jusqu'au 31 décembre 1936.

La loi de réforme fiscale du 31 décembre 1936 a prorogé ces dispositions jusqu'au 31 décembre 1937.

DERNIÈRE HEURE

L'affaire d'Alexandrette

Un entretien de M. Viénot, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères avec l'ambassadeur de Turquie

Paris, 7 janvier. — M. Pierre Viénot a eu jeudi un entretien avec M. Suad, ambassadeur de Turquie à Paris, au sujet de la question d'Alexandrette.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a attiré l'attention de l'ambassadeur sur certains articles parus dans la presse turque qui, par leur caractère de polémique violente, étaient susceptibles de rendre plus difficile la solution amiable que les gouvernements de Paris et d'Ankara s'accordent pour souhaiter.

De toute manière, les interlocuteurs se sont trouvés d'accord pour poursuivre la négociation.

Pour permettre le développement des conversations, le gouvernement français est prêt à envisager si le gouvernement turc est favorable à ce projet, qu'une demande soit présentée à Genève pour retarder la réunion du Conseil de la S.D.N. qui doit avoir lieu le 18 janvier.

Le cartel des Services publics réclame du Gouvernement un rajustement des traitements et salaires en rapport avec la hausse du coût de la vie

Paris, 7 janvier. — Le Comité central du Cartel confédéré des services publics, réuni le 7 janvier au siège de la C.G.T. pour examiner les répercussions de la hausse du coût de la vie sur la situation des fonctionnaires (cheminots, agents des services publics et concédés) constate que l'indice du coût de la vie (34 denrées) a passé de 461 points en juillet, à 550 pour décembre alors que les échelles actuelles de traitements et de salaires ont été fixées à l'indice 500.

Il demande, en conséquence, que les émoluments des travailleurs de la fonction publique soient réajustés au coût de la vie, avec effet du 1er janvier 1937.

Ces revendications seront présentées d'urgence au gouvernement.

— Près de Puy-en-Velay, on a trouvé étouffé sous un édredon, au milieu d'un logement bouleversé, Mme veuve Manège, qui vivait seule, dans sa maison.

Nouvelles sportives

BOXE

Les classements mondiaux par catégories

Paris, 7 janvier. — A la suite des classements américains publiés dans la presse européenne, la Fédération Française de Boxe s'était quelque peu émue de la fantaisie des journalistes des Etats-Unis.

Jeudi après-midi, notre confrère « Paris-Soir » avait convié de nombreuses personnalités de la boxe, ainsi que plusieurs confrères spécialisés pour classer les boxeurs dans chaque catégorie.

Voici le classement :

Poids lourds : 1. Schmelling. 2. Braddock. 3. Joe Louis. 4. Leroy Haines. 5. Baerlund. 6. Trammel. 7. Lenglet. 8. Neusel. 9. Pastor. 10. Ben Foord.

Poids mi-lourds : 1. John Henri Lewys. 2. Gaines. 3. Maxie Rosenbloom. 4. Kelli. 5. Roth. 6. Mac Avoy. 7. Heuser. 8. Bob Olin. 9. Lesnevitch. 10. Len Harvey.

Poids moyens : 1. Marcel Thil. 2. Freddie Steele. 3. Lou Brouillard. 4. Apostoli. 5. Tenet. 6. Yarosez. 7. Tunero. 8. Risko. 9. Krieger. 10. Christofori.

Poids welters : 1. Barney Ross. 2. Jimmy Mac Larnin. 3. Garcia. 4. Locatelli. 5. Carol. 6. Jamazzo. 7. Eder. 8. Wouters. 9. Venturi. 10. Dreckmyn.

Poids légers : 1. Lou Ambers. 2. Montanes. 3. Cansoneri. 4. Tamagnini. 5. Stevens. 6. Walsh. 7. Spoldi. 8. Humery. 9. Venturi.

Poids plume : 1. Sarron. 2. Armstrong. 3. Mike Belloise. 4. Maurice Holtzer. 5. Freddie Miller. 6. Mac Grory. 7. Crossley. 8. Arismendi. 9. Dick Corbett. 10. Simon Chavez.

Poids coq : 1. Weffa. 2. Zecobar. 3. Salica. 4. Johnny King. 5. Aurel Toma. 6. Marino. 7. Sangchill. 8. Decico. 9. Bataille. 10. Jackie Brown.

Poids mouches : 1. Benny Lynch. 2. Peter Kane. 3. Montana. 4. Angelmann. 5. Weiss. 6. Warnock. 7. Urbinati. 8. Pierre Louis. 9. Ortega. 10. Flennigan.

ESCRIME

Coutrot gagne le challenge Higgins

Paris, 7 janvier. — Les épreuves du challenge Higgins se sont achevées jeudi soir, par un brillant succès pour l'épéiste parisien Jacques Coutrot, qui battit en demi-finale Heyman par 5 touches à 2 puis en finale